



DECLARATION DE PRISE EN COMPTE DES
PRINCIPALES INCIDENCES NEGATIVES SUR LES
FACTEURS DE DURABILITE

INTRODUCTION

La Gestion sous Mandat de la Banque Populaire Rives de Paris, en tant qu'acteur des marchés financiers, et en qualité d'établissement de crédit fournissant des services de gestion de portefeuille, est soumise aux obligations de l'Article 4 de la réglementation européenne SFDR. Cet article porte sur la prise en compte des Principales Incidences Négatives (PAI) de niveau Entité.

Les mandats inclus par cette déclaration sont les suivants : les mandats en Compte-titres Ordinaire (CTO)/PEA gérés par la BPRI, les mandats d'arbitrage en assurance-vie gérés par la BPRI, les Fonds Internes Collectifs (FIC) / Fonds Internes Dédiés (FID) gérés par la BPRI. Tous les mandats sont concernés, qu'ils relèvent de l'Article 6 ou de l'Article 8 du règlement SFDR. Cette déclaration ne prend pas en compte les mandats délégués à VEGA IS.

Il convient d'entendre par principales incidences négatives, les incidences des décisions d'investissement qui entraînent des effets négatifs sur les facteurs de durabilité. L'Article 2 du règlement SFDR définit les facteurs de durabilité comme des questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Les « incidences négatives » sont mesurées par des indicateurs appropriés, notamment par les « Principal Adverse Impacts » (PAI).

Cette publication sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité est disponible au plus tard en juin 2026 et fait référence à la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Les publications des années suivantes seront disponibles au plus tard le 30 juin de l'année N+1. Par la suite, les publications couvriront la période de référence concernée (N) et les 5 périodes précédentes (N-1 à N-5), dès lors que ces périodes seront disponibles, afin permettre la comparabilité des indicateurs dans le temps.

Déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

Acteur des marchés financiers : - Banque Populaire Rives de Paris (LEI : 969500W8SBCXNX1DG443)

Résumé : La Banque Populaire Rives de Paris (LEI : 969500W8SBCXNX1DG443) prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité de la Gestion sous Mandat de Banque Populaire Rives de Paris, Rives IM.

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

					Valeurs				Couverture			
	PAI	Unité de mesure	2025 - Valeurs	2025 - Couverture	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025
PAI n°1	Emissions GES Scope 1	tCO2e	24468,81	97,91%	19963,84	24726,05	27468,66	25716,71	96,81%	98,19%	98,43%	98,21%
	Emissions GES Scope 2	tCO2e	7312,22	97,88%	6206,89	7631,62	8234,28	7176,11	96,69%	98,19%	98,43%	98,21%
	Emissions GES Scope 3	tCO2e	432050,15	95,14%	266217,03	512784,78	617439,93	331758,86	92,63%	95,28%	96,41%	96,24%
	Emissions GES Scopes 1 + 2	tCO2e	65289,50	97,24%	35706,61	86254,95	105813,17	33383,29	96,65%	97,30%	97,60%	97,43%
	Emissions GES Scopes 1 + 2 + 3	tCO2e	494849,74	93,86%	301319,54	596478,01	719821,53	361779,89	91,05%	94,15%	95,20%	95,04%
PAI n°2	Empreinte Carbone Scopes 1 et 2	tCO2e / €m investi	34,13	54,88%	36,45	34,47	33,23	32,36	53,44%	55,22%	56,04%	54,82%
	Empreinte Carbone Scopes 1, 2 et 3	tCO2e / €m investi	287,99	95,18%	307,59	290,91	280,40	273,08	92,54%	95,33%	96,45%	96,40%
PAI n°3	Intensité de GES scopes 1 + 2	tCO2e / €m CA émetteur	31,46	52,75%	31,83244134	31,35	31,27	31,40	51,56%	53,43%	53,20%	52,81%
	Intensité de GES scopes 1 + 2 + 3	tCO2e / €m CA émetteur	9569,64	95,09%	9893,00	9603,49	9438,96	9343,11	92,58%	95,24%	96,36%	96,18%
PAI n°4	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles	%	2,24	96,30%	2,09	2,26	2,30	2,31	94,02%	97,01%	97,18%	96,99%
PAI n°5	Part de la consommation d'énergie qui provient de sources d'énergie non renouvelables	%	23,28	95,06%	21,08	23,02	23,84	25,18	92,58%	95,21%	96,31%	96,14%
	Part de la production d'énergie qui provient de sources d'énergie non renouvelables	%	12,68	76,35%	11,23	12,09	12,76	14,63	71,96%	77,00%	77,76%	78,68%
PAI n°6	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE A	Gigawatt / M€ CA émetteur	0,00	81,05%	0,00	0,00	0,00	0,00	79,83%	82,33%	81,59%	80,45%
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE B	Gigawatt / M€ CA émetteur	0,20	82,86%	0,16	0,20	0,22	0,22	80,79%	83,58%	83,87%	83,19%
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE C	Gigawatt / M€ CA émetteur	0,11	86,21%	0,09	0,10	0,11	0,13	85,24%	86,27%	86,80%	86,53%
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE D	Gigawatt / M€ CA émetteur	0,42	89,85%	0,38	0,41	0,43	0,47	85,98%	90,65%	91,60%	91,19%
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE E	Gigawatt / M€ CA émetteur	0,11	82,63%	0,08	0,10	0,12	0,14	80,25%	83,53%	83,68%	83,04%
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE F	Gigawatt / M€ CA émetteur	0,02	84,16%	0,02	0,02	0,03	0,02	83,22%	84,63%	84,75%	84,05%
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE G	Gigawatt / M€ CA émetteur	0,05	85,14%	0,04	0,05	0,05	0,06	83,92%	85,40%	85,89%	85,35%
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE H	Gigawatt / M€ CA émetteur	0,18	84,62%	0,17	0,17	0,18	0,19	82,06%	85,33%	85,81%	85,26%
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE L	Gigawatt / M€ CA émetteur	0,03	86,18%	0,03	0,03	0,03	0,04	84,74%	86,57%	86,99%	86,43%

					Valeurs				Couverture			
	PAI	Unité de mesure	2025 - Valeurs	2025 - Couverture	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025	31/03/2025	30/06/2025	30/09/2025	31/12/2025
PAI n°7	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	%	3,86	93,13%	3,33	3,50	4,07	4,54	90,82%	93,26%	94,35%	94,08%
PAI n°8	Rejets dans l'eau	t / €m investi	93,58	87,26%	92,14	90,68	96,04200657	95,47	86,82%	87,28%	87,79%	87,13%
PAI n°9	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	t / €m investi	5153,31	95,36%	5410,69	5145,99	4983,91	5072,65	93,68%	95,23%	96,34%	96,16%
PAI n°10	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	%	0,02	96,44%	0,01	0,02	0,02	0,02	94,69%	96,99%	97,13%	96,94%
PAI n°11	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	%	5,96	95,30%	5,97	5,98	6,08	5,79	93,33%	95,26%	96,38%	96,22%
PAI n°12	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	%	5,00	87,58%	4,56	5,02	5,12	5,31	84,25%	88,49%	89,04%	88,55%
PAI n°13	Mixité au sein des organes de gouvernance	%	20,55	97,84%	19,95	20,54	20,83	20,90	96,67%	98,15%	98,38%	98,17%
PAI n°14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	%	0,00	97,26%	0,00	0,01	0,01	0,01	94,17%	98,20%	98,44%	98,24%
PAI optionnel E	Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	%	6,85	76,42%	6,69	6,61	7,08	7,01	70,76%	78,10%	78,96%	77,86%
PAI optionnel S	Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	%	0,00	56,16%	0,00	0,00	0,00	0,00	58,58%	55,84%	55,57%	54,64%

Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

La déclaration de prise en compte des principales incidences négatives porte sur les 14 PAI obligatoires applicables aux émetteurs Corporate.

Thème	Sous-thème	PAI	Définitions
ENVIRONNEMENT	EMISSIONS GAZ A EFFET DE SERRE (GES)	PAI n°1	Emissions GES Scopes 1, 2, 3
		PAI n°2	Empreinte Carbone
		PAI n°3	Intensité de GES des scopes 1,2,3
		PAI n°4	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles
		PAI n°5	Part de consommation et production d'énergie non renouvelables
		PAI n°6	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique
	BIODIVERSITE	PAI n°7	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité
	EAU	PAI n°8	Rejets/déchets dans l'eau
	DECHETS	PAI n°9	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs
SOCIAL	QUESTIONS SOCIALES ET DU PERSONNEL	PAI n°10	Violation des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales
		PAI n°11	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales
		PAI n°12	Ecart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé
		PAI n°13	Mixité au sein des organes de gouvernance
		PAI n°14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)
	DROITS HUMAINS		

S'ajoutent à ces 14 PAI obligatoires, 2 PAI optionnels complémentaires (1 environnemental + 1 social) :

ENVIRONNEMENT	EMISSIONS GAZ A EFFET DE SERRE	PAI optionnel n°4	Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone
SOCIAL	QUESTIONS SOCIALES ET DU PERSONNEL	PAI optionnel n°1	Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents de travail

La Gestion sous Mandat a choisi d'intégrer ces 2 PAI optionnels en suivant une double logique. Premièrement, les deux PAI optionnels sélectionnés affichent des taux de couverture, chez le fournisseur Sustainalytics, supérieurs aux PAI optionnels sélectionnables. Deuxièmement, la GSM BPRI, Rives IM, a opté pour ces 2 Pai optionnels en raison de leur complémentarité avec les 14 PAI obligatoires.

En l'absence d'investissements réalisés dans les catégories d'émetteurs souverains et immobiliers, les PAI applicables à ces catégories, ne sont pas suivis par la Gestion sous Mandat.

La Gestion sous Mandat Rives IM a décidé de ne pas hiérarchiser les PAI.

Politique de prise en compte des PAI et méthodologie

Les politiques visant à identifier les principales incidences négatives se matérialisent dans le cadre des stratégies d'investissement de la Gestion sous Mandat et de l'analyse de l'univers d'investissement des profils de gestion.

Pour les OPCVM : Rives IM exploite les données renseignées par les sociétés de gestion dans les fichiers EET (European ESG Template) via l'outil Morning Star. Ces données sont exploitées à la fois pour la prise en compte au niveau produit et par extension au niveau entité.

Pour les titres vifs : Rives IM exploite les données du fournisseur de données externe Sustainalytics. Ces données sont exploitées à la fois pour la prise en compte au niveau produit et par extension au niveau entité.

Les taux de couverture complèteront la publication des résultats de chaque PAI.

Les principales incidences négatives sont pleinement intégrées dans les stratégies d'investissements des mandats article 8 de Rives IM, au même titre que les critères financiers.

Contraintes techniques

- La disponibilité partielle des données

Pour les OPCVM : Rives IM dépend des données renseignées par les sociétés de gestion dans les fichiers EET. L'absence de fichier EET sera considérée comme une absence de donnée. Rives IM n'opérera pas de transposition des OPCVM. La transposition consiste à la reconstitution ligne à ligne des sous-jacents détenus dans les OPCVM.

Pour les titres vifs : Rives IM dépend des données du fournisseur de données externe Sustainalytics

- La nécessité de recourir en partie à des données estimées

Les PAI sont des indicateurs quantitatifs qui requièrent une grande quantité de données pour leur calcul. Leur fiabilité peut varier en fonction de la source des données, qu'il s'agisse des déclarations des émetteurs (sociétés) ou des estimations fournies par les prestataires de services ;

- La difficulté de comparaison des méthodologies mises en place (évolutives dans la durée) par les producteurs externes et les fournisseurs de données pour mesurer la durabilité des mandats/émetteurs.
- Rives IM dépend des choix de gestion des gestionnaires d'actifs externes, connus a posteriori, et du choix des fournisseurs de données sur lesquels ils comptent, car leurs données peuvent varier sensiblement d'un fournisseur de données à un autre.

Il est important de noter que Rives IM ne dispose pas de ses propres outil d'analyse et recourt à des prestataires externes tels que Sustainalytics via MorningStar pour récupérer les données ESG et les EET cités ci-dessus.

Politique d'engagement

Cette section n'est pas applicable à la Gestion sous Mandat de Banque Populaire Rives de Paris. En effet, dans le cadre de la gestion de portefeuille pour compte de tiers, la Gestion Sous Mandat ne représente pas ses clients dans les assemblées générales des émetteurs dans lesquels les portefeuilles sont investis. De ce fait, la Gestion sous Mandat ne dispose pas de politique d'engagement actionnarial sur le périmètre des titres vifs détenus en direct.

Référence aux normes internationales

Rives IM n'est signataire d'aucune charte et n'adhère à aucun organisme de certification, ou code, et n'envisage pas l'obtention d'un label sur la prise en compte des critères ESG.

Néanmoins, un certain nombre de fonds détenus en 2023 par la Gestion sous Mandat sont détenteurs de labels extra-financiers, notamment le label français ISR ainsi que le label Belge Towards Sustainability par exemple.

Pour souligner leur caractère durable, les mandats Responsable de Rives IM sont composés à 100% d'OPCVM ayant obtenu un label sur la prise en compte de critères ESG.

Comparaison historique

Voici une comparaison entre les chiffres de 2024 et ceux de 2025.

Il est important de noter que la nouvelle offre obligataire a pu impacter la lecture de certaines données. En effet, les données ESG des obligations sont moins bien couvertes que celles des actions et des fonds.

NB : Les PAI sur les encours de VEGA ne sont pas pris en compte du fait de l'indisponibilité des données à date de publication. Ces encours étant marginaux relativement aux encours globaux de BPRI, les PAI de BPRI publiés ci-dessus et ci-dessous sont donc cohérents et en ligne avec la réglementation.

	PAI	Unité de mesure	2024 - Valeurs	2024 - Couverture	2025 - Valeurs	2025 - Couverture	Valeur	Couverture
PAI n°1	Emissions GES Scope 1	tCO2e	26813,29	94,41%	24468,81	97,91%	Amélioration	Amélioration
	Emissions GES Scope 2	tCO2e	6882,63	94,41%	7312,22	97,88%	Détérioration	Amélioration
	Emissions GES Scope 3	tCO2e	204869,59	90,81%	432050,15	95,14%	Détérioration	Amélioration
	Emissions GES Scopes 1 + 2	tCO2e	32119,37	94,22%	65289,50	97,24%	Détérioration	Amélioration
PAI n°2	Emissions GES Scopes 1 + 2 + 3	tCO2e	235686,20	89,65%	494849,74	93,86%	Détérioration	Amélioration
	Empreinte Carbone Scopes 1 et 2	tCO2e / €m investi	34,44	54,96%	34,13	54,88%	Amélioration	Détérioration
	Empreinte Carbone Scopes 1, 2 et 3	tCO2e / €m investi	302,60	90,84%	287,99	95,18%	Amélioration	Amélioration
PAI n°3	Intensité de GES scopes 1 + 2	tCO2e / €m CA émetteur	46,45	53,46%	31,46	52,75%	Amélioration	Détérioration
	Intensité de GES scopes 1 + 2 + 3	tCO2e / €m CA émetteur	4308,28	90,81%	9569,64	95,09%	Détérioration	Amélioration
PAI n°4	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles	%	43,01	92,03%	2,24	96,30%	Amélioration	Amélioration
PAI n°5	Part de la consommation d'énergie qui provient de sources d'énergie non renouvelables	%	19,68	90,31%	23,28	95,06%	Détérioration	Amélioration
	Part de la production d'énergie qui provient de sources d'énergie non renouvelables	%	9,72	70,75%	12,68	76,35%	Détérioration	Amélioration
PAI n°6	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE A	Gigawatt / M€ CA émetteur	0,00	78,58%	0,00	81,05%	Stable	Amélioration
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE B	Gigawatt / M€ CA émetteur	0,05	79,99%	0,20	82,86%	Détérioration	Amélioration
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE C	Gigawatt / M€ CA émetteur	0,10	82,87%	0,11	86,21%	Détérioration	Amélioration
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE D	Gigawatt / M€ CA émetteur	0,42	85,63%	0,42	89,85%	Stable	Amélioration
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE E	Gigawatt / M€ CA émetteur	0,11	79,09%	0,11	82,63%	Stable	Amélioration
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE F	Gigawatt / M€ CA émetteur	0,04	81,52%	0,02	84,16%	Amélioration	Amélioration
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE G	Gigawatt / M€ CA émetteur	0,02	80,71%	0,05	85,14%	Détérioration	Amélioration
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE H	Gigawatt / M€ CA émetteur	0,15	79,79%	0,18	84,62%	Détérioration	Amélioration
	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique - NACE L	Gigawatt / M€ CA émetteur	0,02	81,67%	0,03	86,18%	Détérioration	Amélioration

	PAI	Unité de mesure	2024 - Valeurs	2024 - Couverture	2025 - Valeurs	2025 - Couverture	Valeur	Couverture
PAI n°7	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	%	46,54	88,42%	3,86	93,13%	Amélioration	Amélioration
PAI n°8	Rejets dans l'eau	t / €m investi	50,43	82,94%	93,58	87,26%	Détérioration	Amélioration
PAI n°9	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	t / €m investi	483,99	90,85%	5153,31	95,36%	Détérioration	Amélioration
PAI n°10	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises	%	0,18	93,72%	0,02	96,44%	Amélioration	Amélioration
PAI n°11	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies	%	8,95	91,43%	5,96	95,30%	Amélioration	Amélioration
PAI n°12	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	%	3,26	80,69%	5,00	87,58%	Détérioration	Amélioration
PAI n°13	Mixité au sein des organes de gouvernance	%	17,18	93,88%	20,55	97,84%	Amélioration	Amélioration
PAI n°14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	%	0,00	89,16%	0,00	97,26%	Stable	Amélioration
PAI optionnel E	Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	%	8,58	62,27%	6,85	76,42%	Amélioration	Amélioration
PAI optionnel S	Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	%	5,94	55,08%	0,00	56,16%	Amélioration	Amélioration